

Vers une nouvelle vision de

Dans le cadre d'un Comité Bruxellois de Concertation Economique et Social, la CSC bruxelloise a marqué sa volonté d'ouvrir la discussion sur l'évaluation de dix années de politiques d'activation.

Sara Steimes (Service d'étude CSC)

Qui s'est déjà, ne fût-ce qu'une seule fois, baladé et laissé aller à rêver dans les ruelles pavées bruxelloises le constate : Bruxelles est une ville haute en couleurs et pleine de reliefs, faite de diversité, de richesses et remplie de contrastes...

Avec un PIB par habitant de 62.039 euros, Bruxelles est considérée comme la troisième Région la plus riche d'Europe. Mais cette richesse ne permet pas de réduire la fracture sociale. Avec un taux de chômage avoisinant les 20%, et un revenu moyen qui peut aller du simple au triple selon les quartiers et les communes, les Bruxellois vivant avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté représentent environ un tiers de la population totale de la Région.

Créatrice de richesse et de pauvreté donc, les défis que rencontre la Région en terme sociaux, économiques, démographiques et urbains sont colossaux. Ces réalités complexes et diverses auxquelles les pouvoirs publics régionaux tentent de répondre ont donné naissance à la « Stratégie 2025 », dont l'objectif affiché est de redynamiser l'économie bruxelloise. Mise en place par le gouvernement bruxellois au lendemain des élections de mai 2014, elle aura comme pierre angulaire la concertation sociale,

sur tout sujet revêtant une dimension socio-économique et faisant partie du champ des compétences régionales. Elles assurent ainsi le dialogue au sein de la Région.

Le CBCES s'est réuni en décembre dernier, afin de confronter le gouvernement aux conséquences dramatiques des exclusions aux allocations d'insertion. Cette mesure fédérale aura des effets sociaux, économiques et humains immenses pour la Région. La CSC reste d'ailleurs farouchement opposée à cette mesure et continue de lutter pour sa suppression.

Parallèlement à cette réunion, des discussions ont émergé entre interlocuteurs sociaux. Elles ont permis d'ouvrir la voie à un débat que la CSC souhaite inscrire à l'agenda. Celui-ci porte sur une évaluation critique des politiques d'activation, sur l'inadéquation des qualifications et sur la nécessité de repenser notre modèle économique.

Activation et surqualification : débat à venir

Depuis 2004, la mise en place de politiques publiques d'activation a fait évoluer le visage de la protection sociale en Belgique vers une association entre, d'une part, des encourage-

ments à l'emploi et, de l'autre, des risques de sanctions. Le terme d'activation est parfois mal compris. Il recouvre deux processus distincts : d'une part, une politique de subventionnement et, de l'autre, une politique active d'aide sociale.

La première suit un principe relativement simple : le chômeur « ciblé », souvent faiblement diplômé, bénéficie d'un subside octroyé par l'Onem, qui réduit le salaire net à payer par l'employeur. Ces aides à l'emploi peuvent prendre différentes formes, telles les PTP, SINE, Activa, etc. Il s'agit donc d'un outil économique de lutte contre le chômage et d'aide à la réinsertion sur le marché du travail. Deuxièmement, l'activation du comportement de recherche d'emploi permet à l'Onem d'évaluer les efforts que le demandeur d'emploi fait pour chercher du travail. Cette activation du comportement de recherche d'emploi rend également la participation du demandeur d'emploi obligatoire. En 2009, près de 13 millions d'euros ont été dépensés dans cette procédure d'activation, dont 81% ont servi à rémunérer les facilitateurs de l'Onem (1).

Bien que certaines études (2) (3) tendent à montrer une diminution du taux de chômage depuis la mise en place de ces politiques d'activation (diminution de 23% entre 2004 et 2008 concernant le chômage des moins de 50 ans), un lien de corrélation direct ne peut toutefois être confirmé. L'influence de facteurs extérieurs (tels la bonne conjoncture économique entre 2004 et 2008, le nombre de sanctions infligées par l'Onem, ainsi que les dispenses d'inscription comme demandeur d'emploi, excluant par là même ces personnes des statistiques) doit être prise en considération. De plus, si les politiques d'activation peuvent pousser certains vers l'emploi, la question de la qualité de cet emploi et de sa rémunération demeure essentielle.

Tout en maintenant une « certaine forme de solidarité et de redistribution des richesses » (4), on peut donc voir dans ces changements une modification de la conception de la protection sociale, la faisant basculer d'une logique d'offre de prestation passive vers une logique contractuelle, ainsi qu'une réarticulation du diptyque « responsabilité individuelle versus responsabilité collective ».

Si l'on ne peut raisonnablement nier le rôle que peuvent parfois jouer les responsabilités individuelles dans

Si les politiques d'activation peuvent pousser certains vers l'emploi, la question de la qualité de cet emploi et de sa rémunération reste posée.

exercée via le Comité Bruxellois de Concertation Economique et Sociale (CBCES – organe de concertation de la Région bruxelloise).

Les consultations au sein du CBCES permettent au gouvernement et aux partenaires sociaux de se concerter

ments à l'emploi et, de l'autre, des risques de sanctions.

Le terme d'activation est parfois mal compris. Il recouvre deux processus distincts : d'une part, une politique de subventionnement et, de l'autre, une politique active d'aide sociale.

l'emploi bruxellois

certaines situations, elles ne peuvent être réduites à une explication naturelle des causes du chômage. Une évocation des responsabilités individuelles, dépourvue de toute analyse critique de contexte et de mise en perspective des causes structurelles du non-emploi, ne saurait être considérée comme sérieuse.

Dans ce contexte, une évaluation objective des coûts/bénéfice, des effets concrets de ces mesures, ainsi qu'une analyse critique et constructive des différentes aides à l'emploi permettraient aussi d'engager une réflexion

plus profonde sur notre modèle social. Parallèlement aux différents processus mis en œuvre pour aider la mise à l'emploi des peu qualifiés, la problématique du chômage des diplômés et de la surqualification n'est pas sans effet sur notre Région.

Alors que le nombre d'étudiants diplômés augmente chaque année, plus de 4.200 jeunes diplômés sont sans emploi à Bruxelles (voir graphiques).

À cela s'ajoute le problème de la surqualification, qui s'est étendue à l'ensemble de l'Union européenne, au sein de laquelle la Belgique est l'un des mauvais élèves. Une étude d'Eurostat a classé les pays de l'UE selon leur nombre de travailleurs surqualifiés sur l'année 2008. La Belgique occupait la quatrième position, derrière l'Espagne, l'Irlande et Chypre. En moyenne, environ 40% de travailleurs occupent un emploi sous-qualifié et en inadéquation avec leur domaine d'étude (5), entraînant ainsi un phénomène de déqualification en cascade : des chômeurs très qualifiés se tournent vers des postes à qualification inférieure, reléguant ainsi les personnes peu qualifiées au chômage ou à l'inactivité.

En Belgique, entre 9,8 et 14,6% des travailleurs sont ainsi trop qualifiés pour leur emploi. Parmi les moins de 30 ans, ils sont notamment 10,2% à avoir un travail qui ne correspond pas à leur diplôme. En Belgique, entre 9,8 et 14,6% des travailleurs sont

ainsi trop qualifiés pour leur emploi. Parmi les moins de 30 ans, ils sont notamment 10,2% à avoir un travail qui ne correspond pas à leur diplôme. Au-delà de la concurrence déloyale engendrée, réduisant à une peau de chagrin la possibilité pour les peu qualifiés d'occuper ces postes, il faut déplorer la perte de talent et le gâchis de connaissances que cela représente.

Quelles alternatives ?

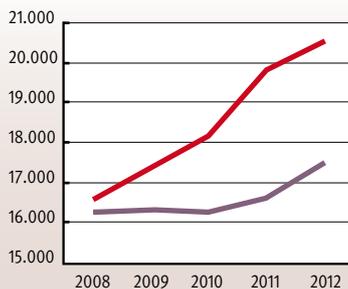
Plutôt que d'investir d'énormes moyens dans la mise en place de politiques d'activation, d'aide à l'emploi multiples et variées qui s'enchevêtrent les unes aux autres et rendent le système kafkaïen, les pouvoirs publics n'auraient-ils pas intérêt à développer leur énergie et à élargir leur regard à d'autres perspectives ? Plutôt que de développer des mini-jobs pour pallier le manque structurel d'emploi, ne faudrait-il pas repenser notre modèle économique et développer de nouvelles manières de faire ?

Face aux nombreux défis qui nous attendent, il est temps de redéfinir un nouveau modèle de prospérité basé sur des critères de solidarité, de bien-être et de justice sociale.

La réduction collective du temps de travail conçue comme un projet égalitaire, le réinvestissement du service public, le développement d'une économie de services et de l'économie sociale doivent être pris en compte. Mis en synergie avec les différents talents et profils présents sur notre territoire, ces principes devraient servir de base pour construire et développer une nouvelle économie, sociale et humaine, basée sur des projets d'ambition, solidaires, qui puissent aussi nourrir et faire vivre l'emploi bruxellois.

Dès lors, comment ne pas voir dans cette sixième Réforme la possibilité et l'occasion d'ouvrir le débat afin de redonner un nouveau visage à notre Région ? □

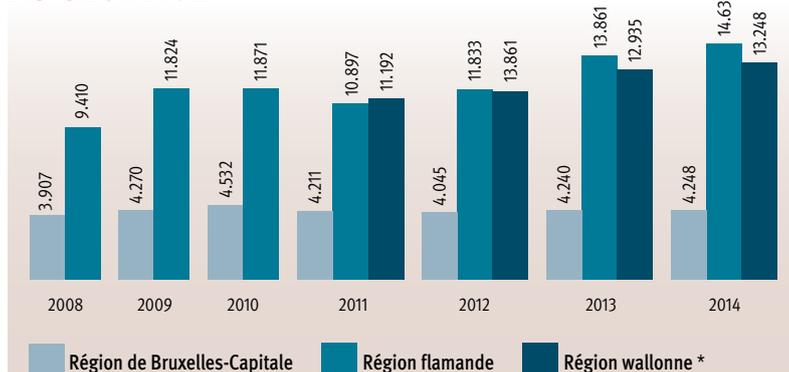
LE NOMBRE DE JEUNES DIPLÔMÉS AUGMENTE CHAQUE ANNÉE...



— Nombre d'étudiants diplômés dans les universités (tous types de diplômes : bachelier, master...)
— Nombre d'étudiants diplômés dans les hautes écoles (tous types de diplômes : type court, type long...)

Source : Fédération Wallonie-Bruxelles

... MAIS ILS SONT DE PLUS EN PLUS NOMBREUX AU CHÔMAGE



* Pas de chiffres communiqués pour 2008-2010

Source : Actiris, Forem, VDAB, Calculs Observatoire bruxellois de l'emploi

(1) et (2) COCKX B. and all, « L'activation du comportement de recherche d'emploi favorise-t-elle un retour plus rapide à l'emploi ? », *Regards Economiques*, n° 85, Février 2011, p. 3

(3) DUMONT D., *La responsabilisation des personnes sans emploi en question*, Collection de l'Association Belge pour le droit du travail et de la sécurité sociale, Bruxelles, La Chartre, 2012.

(4) DANG A.T., ZAJDELA H., « Fondements normatifs des politiques d'activation : un éclairage à partir des théories de la justice », *Centre d'étude de l'emploi*, n° 83, avril 2007, p. 6, <http://www.cee-recherche.fr>

(5) OCDE, « Bon pour le poste : surqualifié ou insuffisamment compétent », *Perspectives de l'emploi de l'OCDE* 2011, pp. 213-262, 2011.